

Descriptif d'unité d'enseignement (DUE)



1. Intitulé	
Intitulé de l'unité d'enseignement	Chant comme discipline secondaire
Code	
Filières, orientations et options	- Bachelor of Arts en musique - Discipline principale direction de chœur - - Master of Arts en interprétation musicale - Accompagnement - Chef-fe de chant
Cours à choix	Possibilité d'être suivi comme cours à choix pour les autres filières : Non
Site	Genève
Niveau du cours (si pertinent)	Si cours annuel : Si cours semestriel :
2. Organisation	
Organisation temporelle	Cours régulier annuel <i>Les cours réguliers sont donnés sur 16 semaines par semestre ou sur 32 semaines par année.</i>
Si cours régulier, minutes hebdomadaires	BA direction de chœur et MA accompagnement : 30 MA chef-fe de chant : 60
Si enseignement ponctuel, heures par année ou par semestre	
Nombre d'étudiant-e-s par groupe	Cours individuel
Langue(s) d'enseignement	Français
3. Prérequis	
Avoir validé le module / l'unité d'enseignement	Pas de prérequis
4. Compétences visées (objectifs généraux d'apprentissage)	
○ Développer des compétences techniques vocales de base, incluant la respiration, le soutien vocal, la justesse, l'articulation et la projection de la voix. ○ Appliquer les compétences vocales dans des contextes spécifiques, comme la direction de chœur ou l'accompagnement. ○ Développer des compétences en lecture à vue et en déchiffrage de partitions vocales, permettant de chanter des œuvres nouvelles avec précision et confiance. ○ Développer une conscience corporelle en lien avec l'exécution vocale.	
5. Contenu et forme de l'enseignement	

Cours individuel de chant.

6. Modalités d'évaluation et de validation

Une unité d'enseignement peut avoir différents types et modalités d'évaluation et de validation.

TYPE DE VALIDATION

Examen noté

* MODALITÉS D'ÉVALUATION

Prestation artistique

Dans le cas d'évaluations multiples, indiquer la pondération entre les notes pour obtenir la moyenne :

Contenu de l'examen (si pertinent) :

COMPOSITION DU JURY

Expert-e interne

Professeur-e-s concerné-e-s avec voix délibérative

Remarque(s) :

7. Modalités de remédiation et de répétition

Possibilité	Remédiation possible <i>La remédiation ne fait pas sens dans le cas d'enseignements qui nécessitent un mûrissement progressif, par exemple pour les disciplines principales instrumentales ou vocales.</i>
Modalités	La remédiation est ouverte à la demande de l'étudiant-e lorsque la note se situe entre 3,5 et 3,9. La remédiation porte sur l'ensemble de l'examen ou sur les éléments ou compétences jugés les plus faibles. Sa forme et son contenu sont fixés par l'enseignant-e. Dans le cas d'une même unité d'enseignement donnée par plusieurs professeur-e-s, la consultation du ou de la responsable de la filière ou du département est nécessaire.

8. Remarques

9. Bibliographie

10. Enseignant-e-s

Sacha MICHON, Gabriela CAVASINO

11. Validation du descriptif

Date de validation	2025
Instance de validation	Coordination de l'enseignement HEM